

## TARIFS EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> MAI 2017

### SERVICE DEDUCTIBLE DES IMPOTS JUSQU'A 50 % DES FRAIS ENGAGES

<u>Tâches ménagères et entretien de la maison en direction de tous publics</u>		
Du lundi au vendredi	21, 99 €/h	
<u>Tâches ménagères et entretien de la maison pour les personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap ou autres personnes ayant besoin d'une aide à leur domicile</u>		
Prise en charge mutuelles, caisses de retraite,...	Du lundi au samedi 14 h 00	20, 50 €/h
<u>Activités d'assistance aux personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap ou autres personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile</u>		
Prestations Conseil Départemental (APA, PCH, Aide sociale,...)	Du lundi au Dimanche et Jours Fériés	21,99 €/h
<u>TEMPS DE PRESENCE DE NUIT</u>		
<b>auprès de personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap ou autres personnes ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Tarification forfaitaire pour 10 h de garde</b>		
	« Nuit Calme » <sup>1</sup>	« Nuit Agitée »
En semaine	82, 00 €	200, 00€
Week-end et Jours fériés	164, 00€	260, 00€
<u>HEURES ATYPIQUES</u>		
<b>Temps de présence auprès de toutes personnes ayant besoin d'une aide personnelle à son domicile, en dehors des horaires de jour (de 7h à 21h) ou d'une nuit complète (de 21h à 7h).</b>		
Du lundi au dimanche	27, 06 €/h	
<u>TRANSPORT ACCOMPAGNE</u>		
0,50 €/km		
<u>FRAIS LIES A L'ACTIVITE MANDATAIRE</u>		
Forfait de gestion 5, 00 €/h		

PRESTATAIRE

MANDATAIRE

Lors du dépassement d'heures prévues par le plan d'aide, le tarif appliqué est celui du Conseil Départemental soit 21,99€/h.

**Un devis personnalisé et gratuit sera réalisé, sa validité est conservée pendant une durée de 1 mois à partir de sa date d'émission. La structure s'engage à ne jamais proposer d'offres abusives.**

1 « Nuit calme » : au maximum 3 réveils de l'aide à domicile par nuit, au-delà on parle de « nuits agitées »

2 Sont considérées comme non imposable les personnes dont le dernier avis d'imposition sur les revenus comporte la mention « au vu des éléments que vous avez déclaré, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu » - critère apprécié avant imputation des réductions et crédits d'impôt.